

Délégation de signature dans le cadre des gardes administratives (pour les administrateurs de gardes) DECISION n°04/2024

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment l'article 10,

Vu le Code la Santé publique et notamment les articles L 6143-7, D6143-33 à D 6143-35,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements de santé,

Le Directeur du Centre Hospitalier de Maubeuge :

DECIDE:

Article 1

La présente décision annule et remplace la décision n° 20/2023.

Article 2

Une délégation de signature est accordée aux administrateurs de garde cités dans le tableau joint.

Article 3

Il est accordé aux administrateurs de garde, cités dans le tableau, une délégation générale de signature pour tous actes et décisions relevant de la compétence du Directeur de l'établissement et intervenant pendant la garde administrative, y compris dans le cadre d'un prélèvement multi-organes. Les administrateurs de garde rendront compte immédiatement à l'issue de la garde, des actes et décisions pris à ce titre au Directeur, ou en son absence, au directeur assurant l'intérim de ses fonctions.

Article 4

La présente décision est applicable à compter de sa signature. Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de Maubeuge, à la trésorerie du Centre Hospitalier et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Maubeuge, le 1er février 2024

Cyril LENNE

RECTION

Liste des Administrateurs de garde du Centre Hospitalier de Maubeuge

Nom	Fonction	Signature
Peggy BAAS	Cadre Administratif de Gestion de Pôle	
Adeline BRIHAYE	Attachée d'Administration Hospitalière	JAK
Olivier GERBAUD	Ingénieur en Chef	"hyerd.
David GRAVEZ	Attaché d'Administration Hospitalière	
Séverine HARBONNIER	Cadre Supérieur de Santé	48
Sandrine JANKOWIAK	Cadre Administratif de Gestion de Pôle	
Hélène PAPPALARDO	Cadre Supérieur de Santé	Toppdark
Stéphane PHILIPPE	Cadre Supérieur de Santé	